

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

86

ARRÊTÉ N° 2025 – 80

**Portant réglementation d'une interdiction totale du stationnement sur les deux places d'arrêt minute
devant le commerce de la boulangerie, 6 route de Saint-Savin.**

Le Maire de Saint-Christoly-de-Blaye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire totalement le stationnement sur les deux places d'arrêt minute devant le commerce de la boulangerie, 6 route de Saint-Savin.

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 1^{er} août 2025, en raison de l'aménagement intérieur de la boulangerie SARL SICO, le stationnement sera strictement interdit sur les deux places d'arrêt minute, positionné en face de cet établissement.

Une benne sera déposée sur place et des véhicules de chantier occuperont la zone de stationnement le temps des travaux.

Article 2 : Des barrières et des panneaux de signalisation conformes à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 seront mises en place par l'entreprise ASAP conception, représentée par Monsieur TACCONI, maître d'œuvre et responsable des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur place et publié sur le site intramuros de la Commune de Saint-Christoly-de-Blaye.

Article 4 : En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/1965, modifié par celui du 28/11/1983, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le non-respect de cet arrêté municipal pourra donner lieu à une verbalisation et à une mise en fourrière des véhicules gênants si nécessaire.

Article 6 : Le Maire de Saint-Christoly-de-Blaye, le Policier Municipal, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Savin, Monsieur TACCONI, maître d'œuvre et responsable des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Christoly-de-Blaye, le 18 juin 2025.
Madame le Maire, Murielle PICQ.

